



### **Avis de publication d'un règlement**

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 23 août 2022, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2022-1187 modifiant le Règlement CO-2021-1166 portant sur l'examen de conformité de certains règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme de la ville.*

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Longueuil, le 30 août 2022

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière